RÈGLEMENT 1303

décrétant un emprunt de 1 200 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000 $

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence (Zoom), le 15 mars 2021, lieu temporaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérike Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 par monsieur le conseiller Roch Bédard ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière et à emprunter une somme de 1 200 000 $ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts préparées par la trésorière, madame Julie Brazeau datée du 29 janvier 2021 (Annexe A) et celle préparée par Jean-Michael Dufort, ingénieur, Équipe Laurence inc. (Annexe B) lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 200 000 $ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **23%** de l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l'annexe C et daté du 11 mars 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d'égout sanitaire et pluvial

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **28%** de l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire et pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l'annexe D et daté du 11 mars 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **49%** de l'emprunt décrété pour la portion visant la réfection de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble les immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	15 février 2021
Adoption	15 mars 2021
Approbation – Personnes habiles à voter	23 mars au 9 avril 2021
Approbation MAMH	4 juin 2021
Entrée en vigueur	8 juin 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 15e jour du mois de juin de l'an 2021.

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Senécal
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

****

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1303

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes :*

Règlement 1303 décrétant un emprunt de 1 200 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000 $

Par le conseil	15 mars 2021
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	4 juin 2021

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Senécal
Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques

ANNEXE "A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière

Règlement 1303

Coût des travaux		996 925 $
Frais incidents		
Honoraires de surveillance	22 500 $	
Honoraires contrôle de la qualité	30 000 $	
Honoraires arpentage	10 000 $	
Avis divers et permis	1 500 $	
Frais de financement	59 857 $	
Taxes	54 189 $	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	25 028 $	203 075 $
Total du règlement		1 200 000 $
Financement		
Emprunt 20 ans		**1 200 000 $**

Julie Brazeau
Trésorière
Le 29 janvier 2021

ANNEXE « B » Règlement 1303

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

RÉSUMÉ

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	32 500,00 $
2.0	DÉMOLITION	8 800,00 $
3.0	RÉSEAU D'EAU POTABLE	183 675,00 $
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	234 850,00 $
5.0	TERRASSEMENT	119 550,00 $
6.0	DRAINAGE ET STABILISATION	39 750,00 $
7.0	FONDATION DE CHAUSSÉE	110 750,00 $
8.0	ENROBÉS BITUMINEUX	88 000,00 $
9.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE	53 450,00 $
10.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	22 100,00 $
11.0	MARQUAGE ET LIGNAGE	3 500,00 $
12.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10%)	100 000,00 $
	Sous-total	**996 925,00 $**
	TPS (5 %)	49 846,25 $
	TVQ (9,975 %)	99 443,27 $
	TOTAL	**1 146 214,52 $**

ÉQUIPE LAURENCE INC.

Jean-Michaël Dufort, ing.

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	**ORGANISATION DE CHANTIER** † ***CCDG, section 10*** ▪ locaux de chantier ▪ protection des utilités publiques (Bell, Cogeco, HQ, etc.) ▪ nettoyage et régalage final ▪ arpentage de construction ▪ soutien et protection poteaux Hydro-Québec et hauban ▪ relevé *tel que construit (* devis section E, article 14) ▪ frais généraux et autres frais ▪ nettoyage journalier des surfaces (devis section E, art. 10) ▪ **montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau**	- - -	- - -	- - -	
1.1	Gestion de la circulation ▪ détournement de la circulation par secteur et maintien de la circulation locale ▪ signalisation des travaux ▪ incluant signaleurs ▪ incluant feux de circulation en dehors des jours de travail	1	global	15 000,00 $	15 000 $
1.2	1 panneaux à message variable urbain ▪ de format moyen (30 x 48 pixels minimum)	6	semaines	1 000,00 $	6 000 $
1.3	Déboisement ▪ tous les arbres nuisibles pour les travaux ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des souches	1	global	3 500,00 $	3 500 $
1.4	Émondage ▪ toutes les branches nuisibles pour les travaux ▪ disposition hors du site	1	global	3 000,00 $	3 000 $
1.5	Protection conduite de gaz haute pression	1	global	5 000,00 $	5 000 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2.0	**DÉMOLITION**				
2.1	Enlèvement du pavage existant ▪ par pulvérisation ou excavation ▪ incluant traits de scie ▪ disposition hors du site ▪ épaisseur du pavage variable	2 200	m²	4,00 $	8 800 $
3.0	**RÉSEAU D'EAU POTABLE** → ***BNQ 1809-300*** → **Tous les boulons et écrous doivent être en acier inoxydable de type 304**				
3.1	Réseau temporaire d'eau potable				
3.1.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable, avec protection incendie ▪ incluant installation, entretien, enlèvement, raccordement ▪ incluant tout équipements/pièces nécessaires tel que réducteur de pression ou autre	1	global	5 000,00 $	5 000 $
3.1.2	Service de plombier pour raccordement aux résidences ▪ incluant pose de quincaillerie, mise au point des branchements, coordination, suivi, temps de contremaitre, etc.	1	global	2 500,00 $	2 500 $
3.2	Conduite d'eau potable ▪ PVC, 200 mm Ø, DR-18 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant ruban de détection ▪ incluant fil de cuivre n° 8 attaché à la bride des poteaux-incendie et des vannes				
3.2.1	Conduite dans talus (hors emprise de rue)	80	m.lin	400,00 $	32 000 $
3.2.2	Conduite sous chaussée	285	m.lin	300,00 $	85 500 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	**RÉSEAU D'EAU POTABLE** *(suite)*				
3.3	Branchement de service ▪ de la conduite principale à l'emprise ▪ incluant vanne d'arrêt à installer dans la limite de l'emprise ▪ incluant raccordement sur le branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres ▪ 20 mm Ø, cuivre K-mou ▪ boîte de service en fonte	3	unité	1 500,00 $	4 500 $
3.4	Poteau d'incendie avec STORZ ▪ modèle D67M PREMIER ▪ 2 sorties 65 mm Ø ▪ 1 sortie STORZ 100 mm Ø ▪ incluant conduite et vanne 150 mm Ø ▪ incluant protection cathodique ▪ fourniture et mise en place, incluant pierre nette et géotextile	2	unité	8 000,00 $	16 000 $
3.5	Raccordements sans pression aux réseaux existants ▪ travaux exécutés avec autorisation préalable ▪ incluant "T", réduit, raccords, etc. ▪ incluant raccordement multiple au réseau existant tel que plan	2	global	6 500,00 $	13 000 $
3.6	Vanne d'arrêt 200 mm Ø ▪ boîte de vanne anti-charrue en fonte	3	unité	2 750,00 $	8 250 $
3.7	Désaffectation des conduites d'aqueduc ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des vannes d'arrêt existantes et obturation à la conduite maîtresse ▪ incluant enlèvement des vannes et poteaux d'incendie ▪ les poteaux d'incendie et vannes devront être livrés et remis à la ville, à moins d'avis contraire ▪ incluant branchements de services	1	global	7 500,00 $	7 500 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	**RÉSEAU D'EAU POTABLE** *(suite)*				
3.8	Essais et critères d'acceptation ▪ nettoyage, désinfection et essais ▪ tests de conductivités	1	global	2 500,00 $	2 500 $
3.9	Isolant thermique extrudé *(Provision)* ▪ épaisseur de 50 mm ▪ type HI-40 ▪ pour utilisation sous le sol	125	m²	35,00 $	4 375 $
3.10	Puits d'exploration ▪ BNQ 1809-300, article 12.2.22	3	unité	850,00 $	2 550 $
4.0	**ÉGOUT SANITAIRE** † ***BNQ 1809-300***				
4.1	Désaffectation des conduites d'égout sanitaire ▪ disposition hors du site ▪ incluant regards ▪ incluant branchements existants	1	global	7 000,00 $	7 000 $
4.2	Conduite d'égout sanitaire ▪ PVC, 300 mm Ø, DR-35 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux. Incluant pompage et tout autre moyen de dérivation ▪ incluant raccordement à l'existant, lorsque requis	285	m.lin.	410,00 $	116 850 $
4.3	Branchement d'égout sanitaire de la conduite principale jusqu'à l'emprise ▪ PVC, DR-28 150 mm Ø de couleur blanche ▪ raccordement aux branchements existants → *le type de conduites à raccorder et leurs diamètres seront confirmés au chantier*	3	unité	1 500,00 $	4 500 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	**ÉGOUT SANITAIRE** *(suite)*				
4.4	Regard d'égout sanitaire ▪ Type RC-1200 ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute est supérieure à 0,6 m ▪ incluant étanchéité des joints ▪ incluant guideur, cadre ajustable anti-charrue et couvert	7	unité	5 500,00 $	38 500 $
4.5	Retrait déversoir D-5 et canal parshall ▪ incluant enlèvement et disposition hors site ▪ incluant bouchonnage de la conduite à la sortie du regard	1	global	3 500,00 $	3 500 $
	ÉGOUT SANITAIRE PAR GAINAGE				
4.6	Gainage de conduite d'égout sanitaire en arrière-lot ▪ conduites existantes 300 mm Ø TBA et TTOG ▪ incluant nettoyage des conduites ▪ incluant inspection télévisée avant et après les travaux ▪ incluant rapport et DVD ▪ incluant le maintien en fonction du réseau durant les travaux ▪ incluant pompage des eaux				
4.6.1	Alésage (*Provision*) ▪ incluant toute obstruction à la conduite: branchements pénétrants, racines, conduite désaxée, débris, graisse, ▪ incluant tout équipement nécessaire : robot, aléseuse à scie et chaîne, etc. ▪ colmatage des infiltrations et des cavités avec béton à prise rapide pour éviter la déformation de la gaine	3	unité	$ 1 000,00	$ 3 000,00

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	**ÉGOUT SANITAIRE** *(suite)*				
	ÉGOUT SANITAIRE PAR GAINAGE (Suite)				
4.6.2	Chemisage structural	175	m.lin	300,00 $	52 500 $
4.6.3	Perçage de raccordements	3	unité	500,00 $	1 500 $
4.7	Essais pour vérifier la conformité du réseau d'égout sanitaire ▪ incluant nouvelle section et section chemisée ▪ conforme aux normes du BNQ ▪ aux acceptations provisoire et finale	1	global	7 500,00 $	7 500 $
5.0	**TERRASSEMENT**				
5.1	Déblais 1ère classe *(Provision)*				
5.1.1	Déblais de 1ère classe ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ roc massif ▪ blocaux dynamités de plus de 1,5 m³ après l'application de facteur 2/3 ▪ pour dynamitage au-dessus de la ligne d'infrastructure	150	m³	130,00 $	19 500 $
5.1.2	En tranchée commune ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels	150	m.lin.	175,00 $	26 250 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	**TERRASSEMENT** *(suite)*				
5.2	Déblais de 2^{e} classe ▪ excavation selon les profils longitudinaux et transversaux ▪ essai de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4) ▪ quantité au m³ et calculée selon le volume théorique ▪ les matériaux de bonne qualité et les résidus de pulvérisation devront être entreposés sur un site à l'extérieur de la zone des travaux afin de pouvoir utiliser ces matériaux au chantier si cela est requis. - les matériaux devront être protégés des intempéries; - les matériaux excédentaires devront être disposés selon les normes en vigueur; - incluant rechargement, transport et mise en place au site, lorsque requis. ▪ blocaux non dynamités	2 100	m³	18,00 $	37 800 $
5.3	Excavation de mauvais matériaux sous la ligne d'infrastructure ▪ excavation et disposition de mauvais matériaux ▪ payable à l'article 5.2, selon les m³ mesurés	- - -	- - -	- - -	INCLUS À 5.2
5.4	Gestion de possible matériaux contaminés (Provision) ▪ classification des sols et volumes requis à déterminer par une firme de laboratoire accréditée	400	t.m.	75,00 $	30 000 $
5.5	Remplacement des mauvais matériaux ▪ matériaux de classe B de nature similaire à l'existant ▪ incluant fourniture, mise en place et compactage	300	t.m.	20,00 $	6 000 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.0	**DRAINAGE ET STABILISATION**				
6.1	Stabilisation de talus ▪ incluant déboisement, enlèvement et disposition des arbres, arbustes, broussailles et souches ▪ incluant profilage et déblai ▪ largeur de ± 3,0 mètres ▪ localisation à déterminer au chantier ▪ enrochement, terre végétale, tapis et ensemencement payables aux articles correspondants ▪ tel que détail	300	m²	50,00 $	15 000 $
6.2	Fossés latéraux à creuser ou reprofiler dans le mort-terrain ▪ enrochement de protection en pierre concassée calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm ▪ incluant déboisement, excavation et profilage des talus ▪ disposition des surplus d'excavation ▪ incluant tout équipement nécessaire ▪ avec équipement de petit gabarit	70	m.lin.	30,00 $	2 100 $
6.3	Empierrement de fossés et/ou talus ▪ pierre concassée, calibre 100-200 mm ▪ épaisseur minimale 300 mm ▪ placée mécaniquement et manuellement au besoin ▪ incluant sorties de dalots pavés ▪ tel que détail	250	m²	35,00 $	8 750 $
6.4	Ponceaux PEHD classe R-320 450mm Ø ▪ paroi intérieure lisse ▪ incluant excavation, assise et enrobage ▪ assemblage par cloche et garniture ▪ incluant aménagement des extrémités en pierre 100-200 mm ▪ incluant enlèvement du ponceau existant ▪ ponceau transversal, entrée privée et poteau H-Q ▪ transition 3:1	12	m.lin.	600,00 $	7 200 $
6.5	Puisard circulaire ▪ incluant raccord et conduite de raccordement ▪ Type PB-6, 450 mm Ø ▪ incluant fond pour sédimentation de 300mm	1	unité	4 000,00 $	4 000 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.0	**DRAINAGE ET STABILISATION** *(Suite)*				
6.6	Conduite pluviale ▪ PVC, 200 mm Ø, DR-35 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage	12	m.lin.	225,00 $	2 700 $
7.0	**FONDATION DE CHAUSSÉE**				
7.1	Sous-fondation ▪ MG-56, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ ▪ épaisseur après compactage à 95% PM : 400 mm ▪ seulement pour structure de chaussée ▪ épaisseur après compactage selon coupe-type	2 250	t.m.	23,00 $	51 750 $
7.2	Fondation granulaire ▪ MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ ▪ épaisseur après compactage à 95 % PM : 300 mm ▪ épaisseur après compactage selon coupe-type ▪ incluant entrées privées et piste multifonctionnelle	2 300	t.m.	25,00 $	57 500 $
7.3	Géotextile de renforcement *(Provision)* ▪ Géo-9, TX-R ou équivalent approuvé ▪ chevauchement des laizes : 600 mm minimum	300	m²	5,00 $	1 500 $
8.0	**ENROBÉS BITUMINEUX**				
8.1	Couche unique ▪ ESG-10, PG 58H-34 ▪ épaisseur 70 mm compactée ▪ incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire ▪ incluant ajustements des regards, puisards et boîtes de vannes	550	t.m.	145,00 $	79 750 $
8.2	Entrées privées en enrobés bitumineux ▪ incluant préparation avant pavage ▪ ajout de MG-20 au besoin (inclus à l'article 7.2 du présent bordereau) ▪ incluant traits de scie ▪ couche unique EB-10S, bitume PG 58H-28	75	m²	50,00 $	3 750 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
8.0	**ENROBÉS BITUMINEUX** *(Suite)*				
8.3	Dalot en enrobé bitumineux ▪ enrobé bitumineux payé à la tonne métrique selon l'article 8.1 du présent bordereau ▪ préparer et confectionner mécaniquement à l'aide de gabarit sur les équipements de préparation et la paveuse ▪ tel que détail, incluant raccordement à l'existant	60	m.lin	75,00 $	4 500 $
9.0	**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE**				
9.1	Terre végétale ▪ épaisseur 75 mm ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ	800	m²	6,00 $	4 800 $
9.2	Engazonnement en plaques ▪ fourniture et mise en place ▪ inclus piquets d'ancrage, si requis ▪ incluant entretien et arrosage suite à l'installation	350	m²	7,00 $	2 450 $
9.3	Engazonnement par ensemencement hydraulique (H-1, H-2 ou H-3) ▪ voir types (H-1, H-2 ou H-3) à l'article 19.3.6 du CCDG ▪ épandage uniforme du mélange à gazon au taux de 120 kg/ha ▪ protection uniforme du semis par un paillis au taux de 1 400 kg/ha ▪ fibre de bois ou fibre de paille ▪ imprégnation du paillis par un agent fixateur	1 200	m²	4,00 $	4 800 $
9.4	Matelas protecteur ▪ tel que Terraquavie CC-4 100% coco ▪ incluant crampons de 150 mm ▪ incluant clé au sommet ▪ localisation à déterminer au chantier	200	m²	10,00 $	2 000 $
9.5	Glissières de sécurité ➤ *CCDG, section 18*				
9.5.1	Glissières semi-rigides ▪ poteaux de bois ou d'acier	180	m.lin.	$ 120,00	21 600 $
9.5.2	Bouts tampons ronds	4	unité	$ 950,00	3 800 $

DATE : Le 25 janvier 2021
PROJET : **Rue de la Rivière**
Réfection des infrastructures et bouclage d'aqueduc
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.49

ESTIMATION BUDGETAIRE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
9.0	**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE** *(suite)*				
9.6	Protection et/ou réfection des murets, murs, escaliers, trottoirs, aménagement, etc. tout au long des travaux ▪ l'entrepreneur doit protéger tous les aménagements privés ou en faire la réfection suite aux travaux ▪ travaux manuels ou avec équipements de petits gabarits ▪ incluant main-d'œuvre, équipement, matériaux, toute perte de temps / productivité	1	global	3 000,00 $	3 000 $
9.7	Aménagement de l'îlot central ▪ incluant l'enlèvement et la disposition des éléments existants	1	global	5 000,00 $	5 000 $
9.8	Bordure en béton, coulée en place ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ ▪ bordures tel que détails ▪ incluant excavation et remblayage ▪ incluant assise en pierre nette	40	m.lin.	150,00 $	6 000 $
10.0	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**				
10.1	Gestin et protection de l'environnement ▪ protection de l'environnement et des berges/talus tout au long des travaux. Incluant toutes mesures temporaires de protection	1	global	15 000,00 $	15 000 $
10.2	Filtre en ballots de paille	40	m.lin.	50,00 $	2 000 $
10.3	Barrière à sédiments en géotextile	150	m.lin.	10,00 $	1 500 $
10.4	Bassin de sédimentation ▪ tel que plans et devis	3	unité	$ 1 200,00	3 600 $
11.0	**MARQUAGE ET LIGNAGE** ▪ ligne de rive ▪ ligne d'arrêt	1	global	2 500,00 $	3 500 $
12.0	**TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10%)**	- - -	- - -	- - -	100 000 $
				COÛTS DE CONSTRUCTION	**996 925 $**